
Compte-rendu de l'assemblée générale de CEC scrl du 23/06/2023

L'assemblée générale (AG ci-après) s'est tenue dans une salle du Centre des Technologies Agricoles, rue de la Charmille 16 à Strée (Modave) et a débuté à 20h15.

Bilan des présences : 30 coopérateurs étaient présents à l'AG, porteurs de 11 procurations au total, soit 41 votants.

Une visite des installations de la centrale de biométhanisation d'Ochain Energie a été réalisée en préambule à l'AG, de 19h à 19h45.

1. Mot d'accueil et communications

Sébastien Erpicum, Président de CEC, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il souligne le bien fondé et la pertinence du circuit court de l'énergie proposé par les coopératives de production et Cociter, qui a permis aux coopérateurs clients de Cociter de moins subir les effets de l'augmentation des prix de l'électricité que les clients des fournisseurs traditionnels. Cociter propose aujourd'hui l'électricité la moins chère du marché, grâce à son modèle économique citoyen et local. De plus, les événements des derniers mois ont permis de démontrer toute la résilience du système proposé. Comme annoncé dans notre Newsletter du 4 mai, Cociter accepte à nouveau de nouveaux clients, pour autant qu'ils soient coopérateurs d'une coopérative actionnaire de Cociter.

Il rappelle également quelques règles de fonctionnement de la coopérative :

- CEC est gérée par un CA mais toutes les décisions se prennent en AG ;
- En AG, 1 coopérateur = 1 voix, peu importe le nombre de parts détenues ;
- La distribution de dividende se décide en AG sur base d'un bénéfice annuel et d'un bilan positif.

2. Approbation de la composition du Bureau

Sébastien Erpicum assure la Présidence de la séance.

Marie Legast est désignée comme secrétaire de la séance.

Jean Baptiste Stephen est désigné comme scrutateur.

La composition du bureau est approuvée à l'unanimité.

3. Rapport d'activité 2022

Marchin/Site de Maseyek - Arcelor :

- Résultat étude technique par RESA pour raccordement au réseau : la situation semble difficile. Impossibilité de se raccorder au réseau Basse Tension qui est « saturé ». Nécessité de se raccorder au réseau Moyenne Tension, ce qui nécessite une cabine (dont coût 100 k€);
- Le projet a été mis à jour, notamment sur ces aspects « évacuation des crues » à la suite de la crue de juillet 2021 ;
- Des contacts réguliers ont été maintenus toute l'année avec Arcelor Mittal et avec le gestionnaire du cours d'eau (RW) ;
- Nous avons changé de bureau d'études. Le projet est actuellement étudié par F. Chaudoir d'HydroB.

HOSe :

- La centrale hydroélectrique de Roselies (732 kW) a été mise en service en janvier 2022 ;
- La centrale hydroélectrique d'Auvelais (620 kW) a été mise en service en mars 2022 ;
- 2022 a été une année « sèche » mais les prix de l'électricité étaient favorables (crise énergétique).
- HOSe a réalisé un bénéfice de 430k€. Néanmoins, la situation financière restant fragile vu la jeunesse de la société, il n'y aura pas de distribution de dividende cette année. Néanmoins, un supplément de 3% sera octroyé sur les prêts subordonnés.
- A ce jour, sur 2023, toutes les centrales montrent une production en phase avec les attentes.

Cociter :

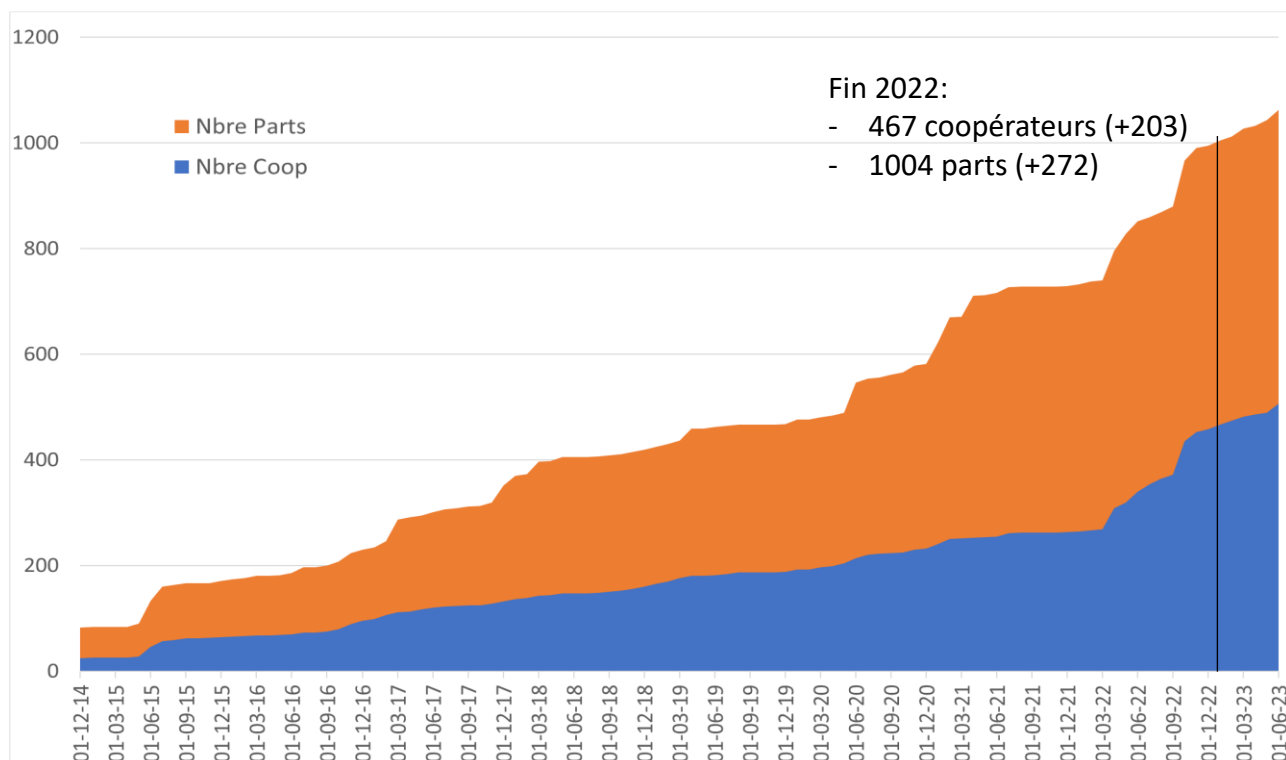
- Hausse importante du nombre de clients sur 2022 suite à la crise énergétique et à la faillite d'Energie2030. Cociter a dès lors dû stopper la prise de nouveaux clients entre le 1^{er} octobre 2022 et le 4 mai 2023 afin de rester en phase avec la production disponible.
- Mise en place d'une formule de prix de vente d'électricité à Cociter « solidaire » (prix plafonné).

Autres :

- Ochain Energie (Clavier) :
 - Cela tourne, avec des plus et des moins.
- Les Avins :
 - Projet hydro toujours en stand-by ;
 - Eventuelle possibilité de panneaux PV, mais peu de suivi.
- Ry d'Oneux :

- Faible potentiel hydro identifié, avec des nombreuses inconnues techniques.

- Rédaction de 2 fiches projets « énergie » (CER et potentiel hydroélectrique) pour la programmation 2023-2027 du GAL Pays des Condruses.
- Evolution du nombre de coopérateurs et de parts : CEC comptait fin 2022 un total de 467 coopérateurs pour 1004 parts acquises. Un diagramme montrant l'évolution du nombre de coopérateurs et de parts depuis la création de CEC est présenté (ci-dessous). En 2022, nous avons quasi doublé le nombre de coopérateurs sous l'effet de l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'attrait pour Cociter qui en découle. Par contre, le nombre de parts n'a pas évolué en proportion, la plupart des nouveaux coopérateurs se contentant d'acquérir la part nécessaire pour pouvoir devenir client chez Cociter.



- Répartition du capital de CEC

- Fin 2022, CEC c'était :
 - Un capital souscrit de 251 000 euros dont :
 - 55 000 € investis en capital dans : Ochain Energie (10 000 €), Cociter (8 000 €), Monceau Hydro (16 000 €) et HOSe (21 000 €)
 - 64 085 € en prêt subordonné à HOSe

4. Comptes et bilan 2022

Présentation des comptes et du bilan de l'exercice 2022.

Comptes de résultat pour la période 1 janvier 2022 à 31 décembre 2022 (en euros)

Produit et charges d'exploitation

Chiffre d'affaire 190,00 € (facture Ochain)

Produit et charges financiers

Intérêts prêts HOSe 2.963,40 €
Dividendes 271,12 € (dividendes de Ochain)
Charges financières -36,00 € (banque)

Services et biens divers

Comptable (y compris publication au moniteur) -145,26 €
Financité -75,00 €
Frais gestion COCITER -77,38 €
Frais RESCOOP -181,49 €
Site internet (hébergement) -51,87 €
Frais d'étude -1.572,42 € (étude RESA pour Maseyck)

Autres frais administratifs :

Précompte mobilier sur intérêts 0,00 €
UCM cotisation -347,50 -347,50 €

Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôt 937,60 €

Impot -167,80 €

Bénéfice (Perte) de l'exercice après impôt **769,80 €**

Bénéfices (Pertés) reporté(e)s 158,44 €

Bénéfices (Pertés) à reporter **928,24 €**

Bilan au 31 décembre 2022 (en euros)**BILAN au 31 décembre 2022**

Actif	252.112 €
Comptes bancaires	131.414 €
Prêt subordonné	64.085 € (pour HOSe)
Créances à un an au plus	1.613 € (dividendes de Ochain et intérêts de Hose)
Immobilisations financières	55.000 €
Frais d'établissement	0 €
Passif	252.112 €
Apport disponible (ancien capital variable)	251.000 €
Bénéfice (Perte) reportées	928 €
Dettes	184 € (divers paiements en 2022)

Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité.**Il est décidé à l'unanimité de reporter le bénéfice de 928,24 euros sur 2023.**

5. Décharge aux administrateurs
--

La décharge aux administrateurs est approuvée à l'unanimité.

6. Budget 2023

Le budget prévisionnel 2023 est détaillé. Comme chaque année, il est conservatif en termes de dépenses et de recettes.

<i>Produit et charges d'exploitation</i>		<i>Autres frais administratifs :</i>	
Chiffre d'affaire	200,00	Précompte mobilier sur intérêts	
		UCM cotisation	-347,50
		Bénéfice de l'exercice (Perte)	2.764,90
<i>Produit et charges financiers</i>			
Dividendes de Ôchain	500,00	Impôt	-552,98
partie intérêts de HOSe	3.563,40	Bénéfice de l'exercice après impôt	2.211,92
Frais pour étude (devis ORES)			
Intérêt et charges financières (nette)	-36,00	Réserve de capital	-110,60
		Distribution dividendes	
<i>Services et biens divers</i>		Bénéfices (Pertes) reporté(e)s	928,24
Comptable (y compris publication au moi	-300,00	Bénéfices (Pertes) à reporter	3.029,56
Financité	-75,00		
Frais gestion COCITER	-85,00		
Frais Rescoop	-200,00		
Site internet (hébergement)	-55,00		
Frais publicité	-100,00		
Divers (défraiements, ...)	-300,00		

7. Projet hydroélectrique sur le Hoyoux à Maseyek - Mise à jour du projet et suite à donner

L'historique du projet, qui a débuté en 2005, avant la création de CEC, est rappelé.

La mise à jour la plus récente du projet prévoit une puissance de 55 kW délivrée soit par une vis d'Archimède, qui permet un dégrillage large mais est un peu plus coûteuse, soit par une turbine Kaplan, moins chère mais nécessitant un dégrillage fin, en rive gauche du Hoyoux. La production attendue varie de 175 (années sèches) à 220 (années humides) MWh annuels.

Une nouveauté de 2023 est l'intérêt de Safran Aéro Booster, qui a racheté 2 halls à Arcelor pour y implanter une nouvelle usine, d'acheter toute notre production électrique.

Par contre, la mise à jour du projet et l'inflation conduisent à une estimation du coût de construction à 1 million d'euros.

Un plan financier sur 25 ans a été réalisé sur base de 3 scénarios (réaliste, pessimiste, optimiste), en incluant les coûts d'exploitation (assurances, taxes, entretien...) hors surveillance.

Le scénario réaliste tient compte d'une aide à l'investissement de 20%, de l'octroi de 2,5 CV/MWh durant 25 ans, d'une vente de l'électricité produite à 135 €/MWh et d'un productible moyen de 200 MWh/an. Dans ce cas, l'investissement est remboursé en 25 ans avec distribution de 2% de dividende annuellement.

Le scénario pessimiste n'inclut pas d'aide à l'investissement et considère un productible annuel de 175 MWh. Dans ce cas, l'investissement est remboursé en 25 ans sans distribution de dividende.

Le scénario optimiste considère un prix de vente de l'électricité de 150 €/MWh et un productible annuel de 220 MWh/an. Dans ce cas, l'investissement est remboursé en 25 ans avec distribution de 3% de dividende annuellement.

La durée de vie du génie civil et de la turbine est largement supérieure à 25 ans, mais cette durée représente la période d'octroi des certificats verts. Après 25 ans, la centrale est toujours disponible et en service.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la poursuite ou non du projet, dans les limites des hypothèses des scénarios décrits ci-dessus. Cela signifie introduire une demande de permis d'urbanisme et négocier avec Arcelor et Safran Aéro Booster.

Si il s'avère, au cours des développements du projet, qu'un paramètre sort des limites envisagées dans les 3 scénarios et conduit à un plan financier moins favorable qu'attendu, le projet sera à nouveau soumis au vote de l'AG.

Après que chacun a eu posé ses questions et soit suffisamment informé, il est procédé au vote.

La poursuite du projet, dans les limites définies ci-dessus, est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

8. Composition du CA

Le Conseil d'administration de CEC se présente comme suit :

- Pierre Archambeau (2020-2024)
- Françoise d'Arripe (2020-2024)
- Marie Erpicum (2020-2024)
- Sébastien Erpicum (Président) (2022-2026)
- Jean Marc Forro (2022-2026)
- Christian Giet (2022-2026)
- Hervé Pirard (2022-2026)

Aucun mandat n'arrive à échéance cette année.

Le concours précieux (hors CA) de Jean Baptiste Steffen (DPO) et Claude Denoël (Webmaster, gestion des mails, communication, newsletter) est salué.

9. Divers

Les bénévoles de CEC, que ce soit les membres du CA ou Claude Denoël et Jean-Baptiste Steffen (DPO), (et d'autres coopérateurs ponctuellement) sont vivement remerciés pour leur implication dans les nombreuses autres activités parallèles, à savoir : les réunions de CA, les colloques, visites, conférences, la gestion courante des mails, les réponses téléphoniques... (merci spécial à Claude Denoël !), le suivi des demandes de coopérateurs et partenaires, le suivi comptable et financier, ...

Il est rappelé que CEC est ouvert à tous et qu'une coopérative a besoin d'une grande variété de compétences. Chacun peut participer, que ce soit dans le CA de manière plus régulière ou en dehors, via des activités ponctuelles. En particulier, nous sommes à la recherche d'un(e) juriste, un(e) graphiste et un(e) chargé(e) de communication.

L'AG est clôturée à 21h30.